



DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LA MISE SOUS GESTION



Documents à fournir par le(s) propriétaire(s) :

- Copie carte d'identité du ou des propriétaires ;
- Coordonnées complètes des propriétaires : téléphone, mail, adresse postale ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Coordonnées du syndic et arrêtés de charges de copropriété du dernier exercice ;
- Diagnostics déjà réalisés afin d'en vérifier leur validité ;
- Titre de propriété ou attestation notariée précisant l'état civil du ou des propriétaires et désignation des biens ;
- Copie des contrats d'entretien souscrits ;
- Coordonnées de l'assurance dommage ouvrage en cas de logement neuf ou restant garanti dans le délai couvert par ladite assurance ;
- Si le logement est loué : fournir le dossier du locataire, le contrat en cours et l'éventuelle attestation d'assurance garantie de loyers impayés ;
- Attestation d'assurance Propriétaire Non Occupant.